

Image not found or type unknown



Contestation remboursement CAF

Par **valbourdaud**, le **04/02/2020** à **16:37**

Bonjour,

Je viens de recevoir une lettre de la CAF qui me demande de rembourser un soi-disant trop perçu de plus de 2000 euros.

Or, j'ai toujours tout déclaré, que ce soit les changements de situation ou d'adresse.

Quelqu'un peut-il m'apporter des précisions ?

Merci

Par **youris**, le **04/02/2020** à **17:56**

bonjour,

comme vous donnez peu de renseignements, difficile de vous répondre.

seule votre caf peut répondre à votre question.

il peut s'agir d'un trop perçu suite à une erreur de la CAF que vous devrez quand même rembourser.

salutations

Par **DBKM**, le **06/04/2020** à **23:17**

Bonjour,

Toute notification de dette peut toujours être contestée. Cette contestation interdit à la caf de faire des retenues et vous permet d'obtenir plus de renseignement sur le motif de la dette.

Si vous n'êtes pas d'accord avec la réponse donnée par l'administration il sera possible de saisir le tribunal compétent (tribunal administratif ou tribunal judiciaire) selon le type de prestation concernée (RSA, APL, allocations familiales, etc)

Bien à vous,